



Télécom Paris
dit



AUX
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
#NeRienLaisserPasser

"Tolérance zéro"

LE CADRE JURIDIQUE

Reconnaissance par le droit français des violences sexistes et sexuelles comme des infractions punies par le code pénal.

LE VIOL

[Code pénal, art. 222-23]

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. ».

- Crime puni de 15 ans de prison (20 ans pour viol aggravé)



**Une étudiante sur 20
a été victime de viol.***



**Une étudiante sur 10
a été victime d'agression sexuelle.***

EN FRANCE, 43% DES FEMMES ONT SUBI DES GESTES SEXUELS NON CONSENTIS



34%

**DES ÉTUDIANT.E.S
DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ
VICTIMES OU TÉMOINS
DE VIOLENCES
SEXUELLES**

**24% d'entre eux/elles les ont
subies sous l'emprise de l'alcool.***

L'AGRESSION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-22]

« (...) toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise* ».

L'agression sexuelle concerne différentes parties du corps, à savoir : la bouche, les seins, le sexe, les fesses et les cuisses. »

- Délit puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (7 ans de prison et 100 000 € d'amende pour agression sexuelle aggravée).

*Source : Rapport "Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes" de l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur, 12/10/2020

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

[Code pénal, art. 222-33]

I. « (...) fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (...)

II. « (...) fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »

- **Délit puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende (3 ans de prison et 45 000 € d'amende en cas de harcèlement sexuel aggravé).**



**Dans 9 cas sur 10
le harcèlement sexuel touche
les femmes.**

L'EXHIBITION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-32]

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public (...) »

- **Délit puni d'1 an de prison et de 15 000 € d'amende.**

**LA DANSE DU BAR OU DU LIMOUSIN
EST UNE EXHIBITION**

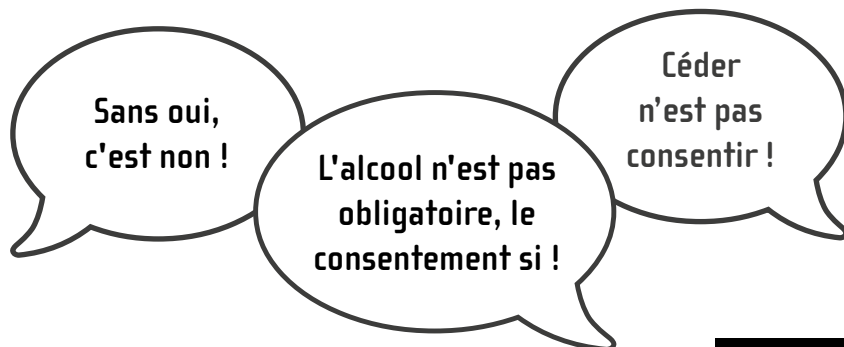
L'OUTRAGE SEXISTE

[Code pénal, art. 621-1]

« Constitue un outrage sexiste le fait, hors les cas prévus aux articles 222-13, 222-32, 222-33 et 222-33-2-2, d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

- **Contravention punie de 750 € d'amende (1 500 € en cas d'outrage aggravé et 3 000 € en cas de récidive).**
- **Consacré par la loi contre les violences sexistes et sexuelles du 3 août 2018.**

LE CONSENTEMENT ? PARLONS-EN !



LE CONSENTEMENT DOIT ÊTRE :

- **Explicite** : dit à haute voix, clair. Sans oui, c'est non. Le consentement c'est un « oui » massif, clair, et franc.
- **Libre et éclairé** : Le consentement est un choix conscient (sans être sous l'emprise de l'alcool ou de substance toxique).
- **Spécifique** : Le consentement a des limites et il faut respecter ces limites.
- **Réversible** : une fois oui ne veut pas dire oui tout le temps. Une personne peut et a le droit de changer d'avis. Chaque partenaire doit respecter les choix de l'autre.
- **Informé** : chaque partenaire doit savoir s'il y a des risques d'infection sexuellement transmissible (IST) ou de grossesse. Protégez-vous !

LES RÈGLES DU #JDIWI ON LE FAIT OU PAS ?

OUI + OUI = OUI

OUI + NON = NON

OUI + zzzz = NON

OUI + EUH... = NON

OUI + ~~OUI~~ = NON

OUI + ~~OUI~~ = NON

OUI + ~~OUI~~
NON = NON

OUI + ~~NON~~ = NON

SI TU HÉSITES ENTRE OUI ET NON,
POSE-LUI LA QUESTION.

Éditeur responsable : Christel Vanciel, Chaussée de Wavre 169, 1050 Ixelles.
AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE
Rue des Saussaies 101 • www.amnestybelgium.be
Contactez-nous au 02 343 71 09
ou en écrivant à jeunes@amnesty.be
Toutes les autres activités sont sur www.amnesty-jeunes.be

Ne me jette pas sur la rue publique... affiche-moi !

Suis-nous

www.facebook.com/amnestyjeunes
www.instagram.com/amnestygroupesjeunes
www.twitter.com/amnestybe
www.youtube.com/amnestybe



Si tu souhaites promouvoir nos actions,
aide-nous à les faire connaître en collant
cette affiche dans ton école ou à ta fenêtre.
Tu souhaites recevoir cette affiche en PDF ?
Envoie un email à jeunes@amnesty.be



L'ENGAGEMENT de Télécom Paris

Toutes et tous
responsables et solidaires
pour vivre mieux
ensemble.



⊕ Le mot de Nicolas Glady, directeur de Télécom Paris



Télécom Paris se doit d'être une école responsable, solidaire et exemplaire en matière de diversité et d'ouverture. En particulier, la mixité au sein de notre école est encore trop faible, que ce soit comme élèves ou comme

enseignants-chercheurs, et cette situation peut accroître les risques de comportements mettant en danger les valeurs de notre école.

La lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences, y compris sexistes et sexuels, est l'une des priorités fortes de Télécom Paris. Dans ce contexte, nous avons construit un plan d'actions concernant les élèves et les personnels, qui se décline en 5 points :

1. Actions de sensibilisation et de formation des élèves, dès leur arrivée à l'école et tout au long de leur cursus, portées par le binôme « Respect & Egalité » de Telecom Paris.

2. Actions de sensibilisation menées par les élèves au sein du BDE, notamment par le Club REC (Respect, Ecoute et Consentement), présent tout au long de la vie étudiante, y compris pendant les soirées et les événements étudiants.

3. Actions de sensibilisation des enseignants-chercheurs et du personnel de l'école, sous forme de charte et d'ateliers de mise en situation.

4. Dispositif de prévention et d'écoute, réunissant les différentes composantes de l'école impliquées. Les victimes et les témoins de situations relatives aux violences sexistes et sexuelles trouvent auprès de ces contacts écoute, aide et accompagnement.

5. Evaluation du sentiment de discrimination via des enquêtes auprès des élèves et du personnel.

Ensemble, faisons de notre École un lieu de respect et d'ouverture !



L'ECOUTE

Cellule d'écoute (cellule.ecoute@telecom-paris.fr)

Afin de rendre l'Ecole plus accueillante à la diversité quelle qu'elle soit, la cellule d'écoute est attentive à toute forme de discrimination et aide, oriente et soutient les victimes de violence ou de harcèlement en leur permettant de s'exprimer librement. N'hésitez pas à faire appel à la Cellule d'Ecoute pour signaler toute discrimination ou violence sexiste et sexuelle.



- Françoise SCHLOTTERER
Référénte Respect & Egalité
Cheffe de projet, Direction de l'enseignement
Tél. : 06 43 11 25 07
francoise.schlotterer@telecom-paris.fr



- Marie MATHERAT
Psychologue
Tél. : 01 75 31 42 49
Bureau 0A256
psy.eleves@telecom-paris.fr

-> Consultations **gratuites** les lundis, mercredis et jeudis matin. Prendre rendez-vous via Doctolib



- Alain BONIOL
Référént Respect & Egalité
Directeur des Systèmes d'Information
Tél. : 06.60.97.21.81
alain.boniol@telecom-paris.fr



- Odile FEUILLATRE
Psychologue
Tél. : 01 75 31 42 49
Bureau 0A256
psy.eleves@telecom-paris.fr

Autres membres de la cellule d'écoute : Marianna Baziz • Patrick Bourgeois • Clélia Mérel • Aliénor Morvan

Le club REC - Respect Écoute Consentement (rec@telecom-paris.fr)

Holà les Télécommiens et Télécomiennes,
Nous c'est le pôle REC, le pôle chargé du Respect de l'Écoute et du Consentement à Télécom. Notre but est de veiller à ce que tu trouves ta place au sein de l'école et que la vie Télécomienne puisse se dérouler en toute bienveillance et sécurité.

Ton bien-être est notre priorité. Toute agression, violence, remarque raciste, sexiste, LGBTphobe dont tu es victime ou témoin est inacceptable. Si tu te retrouves dans une ou plusieurs de ces situations, nous sommes là pour toi. Tu peux également te tourner vers nous en cas de soucis personnel ou d'intégration.

On veillera à ce que ton intégration se passe au mieux et que tu te sentes intégré-e dans la promo.

Sache que ton anonymat sera respecté et qu'aucune initiative ne sera prise sans ton accord. Nous serons là pour t'écouter et te rediriger vers les bonnes personnes selon tes besoins.

Nous avons hâte de partager cette année avec toi !

Lucas, Auriane, Inès, Cilia, Victor, Lou, Denis, Lauryne et Anas



LE SIGNALEMENT

Le mail cellule.ecoute@telecom-paris.fr et le portail de signalement imt.signalement.net sont des plateformes permettant la prise en charge, par la cellule d'écoute de Télécom Paris, de tout signalement, incluant les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement (moral ou sexuel) et toutes formes de discrimination.